

## David, Françoise

Cote de référence	dossier non conservé
Code de communication	[dossier non conservé]
Condamné en	1872
Envoyé en	Guyane française
N° matricule	50

### Communicabilité

*Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).*

### Document complémentaire : le registre des matricules

